

**Annexe au Règlement Intérieur du Palio:
REGLEMENT SANITAIRE**

1- Objet

L'objectif du Règlement Sanitaire est double :

- Lutter contre la propagation du COVID-19 à l'intérieur du Palio.
 - Assurer la sécurité du public et de l'ensemble du personnel mobilisé dans le Palio.
- Il entre en vigueur à compter de sa publication et se prolongera automatiquement jusqu'à la fin de la crise sanitaire décrétée par les autorités compétentes.

Le Règlement Sanitaire se base sur le [Guide sanitaire pour la reprise des compétitions de la LNB](#).

L'Exploitant se réserve le droit de modifier en tout ou partie le Règlement Sanitaire à tout moment pour des motifs légitimes afin de prendre en considération l'évolution de la situation sanitaire en Nouvelle-Aquitaine et les mesures gouvernementales.

Le présent Règlement Sanitaire s'applique à toute personne, membre du public (titulaire d'un Titre d'accès) ou personnel mobilisé dans le Palio (personnel accrédité).

Il est affiché à toutes les entrées du Palio, est adressé au public par courriel avant toute rencontre sportive et est disponible en ligne sur le site internet officiel du BBD : www.boulazac-basket-dordogne.com ou sur demande par courriel au Référent Sanitaire.

2- Respect des gestes barrières

Le respect des gestes barrières et consignes sanitaires en vigueur est strictement obligatoire dans le périmètre du Palio.

Le Règlement Sanitaire rappelle ci-après ces gestes barrières. Ils seront affichés et visibles aux entrées du Palio et des espaces clos du Palio.

Les principaux gestes barrières sont les suivants :

- Se laver régulièrement et rigoureusement les mains en utilisant du savon et de l'eau dans les toilettes, ou du gel hydroalcoolique mis à disposition dans le périmètre du Palio.
- Maintenir une distance sociale d'au moins 1mètre quand cela est possible et se tenir éloigné de toute personne qui tousse ou éternue.
- Ne pas se toucher le visage (yeux, nez, bouche). En cas de besoin de tousser ou d'éternuer, veillez à couvrir automatiquement la bouche et le nez avec le pli du coude ou avec un mouchoir.
- N'utilisez que des mouchoirs à usage unique et jetez les.
- Restez chez vous si vous ne vous sentez pas bien ou si vous êtes malade.
- Consultez rapidement un médecin si vous présentez des symptômes d'infection virale (fatigue prononcée, fièvre, toux, maux de gorge, difficultés à respirer)

Toute personne ne respectant pas les gestes barrières pourra se voir refuser l'accès au Palio par l'Organisateur ou l'Exploitant.

2.1- Port du masque pour le personnel

Pendant la rencontre sportive, le port du masque est obligatoire pour l'ensemble du personnel mobilisé sur le site ainsi que n'importe quel autre matériel de protection nécessaire à l'exercice de sa mission. Le personnel mobilisé sur le site doit porter le masque dès son arrivée au Palio, puis, pendant toute la durée de la mission. Si la mission requiert une présence au Palio de plus de quatre (4) heures, alors le personnel devra prévoir un masque de rechange. Il sera possible de retirer le masque uniquement lorsque la personne sera dans un lieu isolé, sans contact direct avec un autre individu.

Les masques doivent être fournis par l'employeur du personnel missionné.

2.2- Port du masque pour le public

Le public a l'obligation de porter un masque de protection dès son entrée dans le Palio, y compris dans les files d'attente. Il doit continuer de le porter pendant et après le match, jusqu'à ce qu'il quitte le périmètre du Palio.

L'absence de port du masque est tolérée pour se restaurer.

2.3- Distanciation sociale

Le port du masque ne doit en aucun cas se soustraire au respect de la distanciation sociale.

La distanciation sociale est respectée lorsqu'une distance d'au moins un mètre est observée entre chaque personne ou groupe de dix (10) personnes maximum.

Les accolades, embrassades, serrages de mains et tout autre contact physique sont formellement proscrits.

3- Accès au Palio pour le personnel

Chaque salarié et prestataire a l'obligation de signaler à son employeur tout symptôme identifié par les autorités compétentes comme lié à la pandémie de COVID-19. Toute personne présentant des symptômes sera interdite d'accès au Palio.

3.1- Contrôle d'accès

Le personnel a l'obligation d'entrer au Palio par les accès qui lui sont réservés afin de fluidifier les entrées. Le croisement des différentes populations aux entrées est interdit et l'accès direct aux zones de travail est obligatoire. Le personnel a l'obligation de se soumettre aux mesures de contrôle en vigueur. Chaque personne accédant au Palio par une entrée donnée doit ressortir par la même entrée.

3.2- Désinfection

Le personnel devra se désinfecter les mains au gel hydroalcoolique mis à sa disposition, dès l'accès au Palio et aux entrées de tous les espaces clos.

Le personnel devra se désinfecter les mains après chaque utilisation d'un équipement partagé. Les désinfectants pour les mains doivent être conservés au sec et ne pas être rincés avec de l'eau.

Le personnel devra autant que faire se peut, aérer régulièrement les espaces clos dans lesquels il effectue sa mission.

3.3- Déplacements dans le Palio

Pour se déplacer dans le Palio, le personnel devra respecter les sens de circulation en vigueur. Il laissera les portes ouvertes autant que faire se peut et évitera de toucher les poignées de portes et autres zones de contact.

4- Accès au Palio pour le public

Le public accède au Palio par l'intermédiaire de files d'attente qui permettent de respecter une distanciation sociale suffisante et dans lesquelles le port du masque est strictement obligatoire. Du gel hydroalcoolique est mis à disposition à tous les points d'accès du Palio et aux entrées de tous les espaces clos accessibles (bar à champagne, salon VIP, cocktail d'après-match...etc.).

Les mesures de contrôle d'accès respecteront les gestes barrières.

Toute consigne relative à la circulation dans le Palio et à l'accès aux tribunes permettant de garantir la sécurité sanitaire du public doit être strictement respectée pour toute personne se déplaçant dans le Palio (marquage au sol, barrières physiques de séparation, bandages de sécurité...etc.).

5- Suspension de la consigne

La consigne sera momentanément fermée. Il est demandé à l'ensemble des personnes présentes au Palio de prendre ses précautions pour ne pas se présenter aux portes du Palio avec des objets interdits et/ou encombrants.

6- Gel hydroalcoolique

Du gel hydroalcoolique est mis à disposition dans l'ensemble du Palio, à tous les points d'accès, en plus du savon habituel (virucide) toujours disponibles dans les sanitaires.

7- La capacité des espaces clos

Le nombre maximum de personnes pouvant être présentes dans certains espaces clos est affiché à leur entrée et doit être strictement respecté. Les affichages seront régulièrement mis à jour en fonction de l'évolution de la situation.

8- Désinfection lors du Match et nettoyage des espaces

Pendant tout le Match, l'équipe de nettoyage du Palio désinfecte les éléments régulièrement touchés par le public (sanitaires, rampes d'escaliers, poignées...etc.).

9- Restauration

Les conditions d'accès et de consommation aux points de restauration ouverts dans le Palio sont susceptibles d'être modifiées afin de respecter les consignes de sécurité sanitaire en vigueur en Nouvelle-Aquitaine. Ainsi, les buvettes et Food trucks resteront fermées jusqu'à nouvel ordre. Dans les réceptifs (bar à champagne, salon VIP, cocktail d'après-match...etc.), les personnes devront restées assises et le service sera réalisé à table par les hôtesses et serveurs.

10- Animations dans les coursives du Palio

Toutes activités ne permettant pas l'application des mesures de protection en vigueur au Palio pour les acteurs du jeu, le public et le personnel seront suspendues (espace de jeux vidéo...etc.) jusqu'à nouvel ordre.

11- Boutique

Toute personne se rendant au stand de la boutique du BBD devra respecter les gestes barrières en vigueur et le sens de circulation mis en place. Il est demandé aux clients de la boutique de privilégier le paiement par carte bancaire sans contact. Une capacité maximale de 5 personnes sera autorisée aux alentours du stand de la boutique.

12- Contrôle en cas de symptômes et prise en charge

Toute personne déclarant ou présentant des symptômes identifiés par les autorités compétentes comme liés à la pandémie de COVID-19 sera conduite à l'infirmerie et prise en charge par l'équipe de secouristes, afin d'être mise à l'écart. Un examen médical sera réalisé afin de déterminer si le maintien dans le Palio est toujours possible. En cas d'aggravation, les Services d'urgence seront immédiatement avisés par le Référent Sanitaire pour intervention. Les zones où la personne contaminée ou présentant des symptômes a évolué seront systématiquement désinfectées par l'équipe de nettoyage.

13- Evacuation du Palio à la fin du Match

L'Organisateur se réserve le droit d'imposer au public une sortie progressive du Palio à la fin du Match. Le personnel d'orientation du Palio soutenu par des agents de sécurité fera évacuer le Palio par rangées de tribunes afin d'éviter les bousculades et de diminuer les regroupements de personnes. L'ensemble des portes du Palio seront ouvertes afin de fluidifier la sortie.

14- Sanctions

Le non-respect d'une quelconque disposition du Règlement Sanitaire par une personne, comme les gestes barrières, pourra entraîner l'application par l'Organisateur de l'une ou plusieurs des sanctions suivantes : refus d'accès au Palio ou de certains espaces du Palio, exclusion du Palio ou de certains espaces du Palio, prise en charge du fautif par les forces de l'ordre, résiliation ou suspension de l'abonnement au BBD sans remboursement, et/ou toute autre sanction décidée par l'Organisateur.

15- Application StopCovid

Il est fortement conseillé aux personnes se rendant au Palio de télécharger l'application StopCovid, dont le principe est de prévenir les personnes qui ont été à proximité d'une personne testée positive, afin que celles-ci puissent être prises en charge le plus tôt possible.

16- Référent Sanitaire

Le BBD a désigné en son sein un Référent Sanitaire. Son rôle consiste à vérifier la bonne application de toutes les dispositions du Règlement Sanitaire et d'être l'interlocuteur privilégié des autorités et des instances à ce propos. Le Référent Sanitaire est joignable par courriel à l'adresse suivante : boulazac.basket@wanadoo.fr en précisant bien dans l'objet du courriel « Question – Référent Sanitaire BBD ».

Boulazac, 04 septembre 2020

